

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que le site « Fond de Gras » se caractérise comme suit :

Le lieu-dit « Fond de Gras », qui est un site minier, se trouve au sud-ouest du pays près de la frontière franco-belge dans une région appelée « Vallée de la Chiers ».

C'est vers la fin de la deuxième moitié du XIXe siècle que ce site minier gagna de plus en plus d'importance, dû à la construction ferroviaire allant de Pétange au Fond de Gras pour aboutir à la frontière française, tout en côtoyant les collines de Lamadelaine et Rodange, qui sont riches en minerai de fer.

La société « Prince Henri » fut chargée des travaux ferroviaires, pour lesquels elle obtenait des concessions minières, accordées par l'État en 1874, qu'elle devrait faire exploiter par redevance à des sociétés tierces. Puisqu'à l'époque, les grandes sociétés sidérurgiques belges de Liège et de Charleroi faisaient déjà fonctionner leurs usines, il était évident que ce sont elles qui firent connaître leur désir d'obtenir le droit d'exploitation par la Société Prince Henri. Par ce fait, une multitude de quais de chargements miniers vont alors longer le tracé ferroviaire exploité par des sociétés belges.

Ce n'est qu'en 1879 que la ligne complète a été achevée, et elle s'arrêta exactement à la frontière française, un raccordement au réseau français n'étant pas souhaitable du côté de la société Prince Henri.

A défaut de cette liaison, tous les transports de minerai durent se faire via Pétange, ce qui assurait à la compagnie des distances plus longues et partant des recettes tarifaires plus élevées.

Le site fut à son apogée entre 1900 et 1940. C'est vers 1950 que la dernière exploitation minière souterraine au Fond de Gras trouva sa fin.

Vers 1960, toute activité sur le territoire de la ligne des minières est abandonnée. En 1964 un éboulement de terrain bloque la ligne et met définitivement fin à son exploitation.

Vers 1974-1978, dû aux différents projets miniers en exploitation à ciel ouvert, une partie du site fut transformé et par conséquence d'anciennes installations minières furent détruites.

En 1970, des amis du rail sous le nom de l'association Train 1900 préservent une partie de la ligne pour y faire circuler des trains à vapeur à caractère touristique (**TIH, GAT**).

En 1986, le Service des sites et monuments nationaux entame des travaux importants de restauration ferroviaire (renouvellement de la voie ferrée, dégagement de l'ancien glissement du terrain, prolongation de la voie en gare de Pétange), minière (remise en place de l'ancienne voie étroite,

acquisition et remise en marche de locomotives à vapeur, diesel et électrique, restauration de l'ancienne mine du Dhoil allant de Rodange vers Lasauvage) et d'installation industrielle telle que le laminoir, l'ancienne centrale électrique de Paul Wurth, le café des mineurs et les anciennes habitations ouvrières **(ENT, SEL)**.

Le Fond de Gras a pour but de sensibiliser et familiariser le grand public à l'histoire de l'industrialisation de la région et à la vie des hommes durant cette époque. Les projets suivants y ont été réalisés depuis 30 ans :

- Ouverture partielle de galeries minières
- Réalisation d'une exposition permanente sur la production du fer respectivement de l'acier dans les anciens bâtiments du Fond de Gras
- Réalisation d'un espace d'exposition avec des machines et ensembles complets qui sont typiques à l'industrie du fer
- Restauration de l'ancien bistrot des mineurs (1881), qui est aujourd'hui un point de rencontre des habitants des communes limitrophes et des promeneurs du sentier culturel
- Intégration du train 1900 de l'Association des musées et tourisme ferroviaires au projet.

La vallée du Fond de Gras remplit les critères de genre, de lieu de mémoire, d'histoire industrielle, d'histoire locale et d'évolution et développement du site et elle présente au point de vue historique et esthétique un intérêt public à être préservé.

Critères remplis : **(TIH)** histoire industrielle, artisanale, économique ou scientifique, **(GAT)** genre, **(ENT)** évolution et développement des objets et sites, **(SEL)** rareté

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national du site « Fond de Gras » (nos cadastraux 1605/3850 (partiellement), 1571/7256 (partiellement), 1571/7255 (partiellement), 1418/5447 (partiellement), 1419/6438 (partiellement), 1597/7709, 285/3367, 1581/5615, 1572/7603, 1572/7708, 1572/7707, 284/4036, 284/1353, 274/1349, 1344/8257 et 1419/6439).

John Voncken, Christina Mayer, Christine Müller, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Nico Steinmetz, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christian Ginter, Jean Leyder, Sala Makumbundu.

Luxembourg, le 12 février 2020